

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT

1 – Décision modificative et vote du budget primitif « local commercial »

Afin d'approvisionner le budget « local commercial » créé par délibération en date du 28/09/2017, le Conseil municipal a voté le transfert du budget général au budget « local commercial » des fonds nécessaires à l'activité de ce nouveau budget et réparti les dépenses et recettes prévisionnelles à l'intérieur de celui-ci.

2 - Fermages

Le Conseil Municipal détermine le montant des fermages pour l'année 2017 en fonction du nouvel indice.

3- Affouages 2017-2018 et destination des coupes de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal décide de proposer aux affouagistes les parcelles 11 (Bois Vernois), 26, 33 et 38 (Maizières) et fixe le montant de la taxe d'affouage à 50 €. Les inscriptions à l'affouage se font en mairie jusqu'au 6 novembre à 18 h 30.

Les parcelles 12, 31 r, 32 et 38 feront l'objet de ventes aux adjudications générales. La commission en charge des forêts rappelle les règles d'exploitation des affouages et le Conseil Municipal confirme qu'il convient qu'elles soient strictement respectées, en particulier en ce qui concerne les délais et l'usage des volumes de bois issus des affouages, réservés à la consommation des affouagistes à l'exclusion de toute commercialisation. Il conforte la commission dans son rôle de surveillance des bonnes pratiques, éventuellement dans l'application de sanctions auprès de ceux qui dérogent.

Monsieur Gilbert BILLET, technicien de l'ONF, est venu en mairie présenter son remplaçant, Monsieur Yoann COUSTOULIN, suite à son départ en retraite.

4 – Rénovation de deux logements 7 rue de Nevy – attribution des lots

Le Conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour engager les travaux de rénovation de deux logements communaux dans l'immeuble 7 rue de Nevy :

Lot démolitions – gros oeuvre : entreprise GCBAT :	9 100,00 € HT
Lot charpente – couverture tuiles – zinguerie :	non attribué
Lot menuiseries extérieures : entreprise JURA MENUISERIE :	6 867,20 € HT
Lot menuiseries intérieures : entreprise JURA MENUISERIE :	14 918,40 € HT
Lot plâtrerie – plafonds - peintures - sols souples : entreprise BISONTINE DE PEINTURE :	52 679,70 € HT
Lot ravalement de façades : entreprise BONGLET :	9 482,32 € HT
Lot faïences : entreprise PRIMATESTA :	2 522,88 € HT
Lot mobilier de cuisine : entreprise JURA MENUISERIE :	7 768,00 € HT
Lot plomberie : entreprise GAUTHIER PCS :	9 833,00 € HT
Lot électricité chauffage élec VMC : entreprise VALLET :	17 876,32 € HT
Lot désamiantage : entreprise PUGET :	3 990,00 € HT

5 - Logement de la MAM

Le Conseil municipal décide d'attribuer le logement de la MAM, situé au 1^{er} étage du bâtiment 5 Place de la Mairie, à Mr Cyril DE ARAUJO et Mme Pauline LAGRANGE à compter du 1^{er} décembre. Il s'agit d'un T4 d'une superficie de 106,78 m² loué 500,28 €.

6 – Convention d'honoraires

Le Conseil municipal décide de confier à Maître REMOND la mission de conseil et de représentation dans le cadre d'un litige suite à un arrêté de Monsieur le Maire portant refus de permis de construire. Un mémoire doit être déposé auprès du Tribunal Administratif.

